Quarante-quatrième année. — N° 62 (EDITION DU SOIR) VENDREDI 3 MARS 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.— Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lionoux, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

La maladie de la Reine des Belges

L'ÉTAT DE SANTÉ DE LÉON XIII

Les Funérailles de la victime du meurtre de Mouscron

RÉUNION DU CONSEIL DE CABINET

Paris, 2 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil, au Ministère de l'*Intérieur*, *sous la* présidence de M. Dupuy.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le ministre du commerce a fait savoir qu'il avait accepté l'invitation de la Ligue franco-italienne, pour assister au banquet donné à l'occasion de la conclusion de l'accord avec l'Italie.

Le capitaine de frégate Moreau, attaché à la maison militaire de M. Félix Faure, est nommé au commandement de l'aviso de 2e classe *Iris*, de la station navale de la Manche et de la mer du Nord.

La Reine des Belges malade

Bruxelles, 2 mars. — La reine des Belges est sérieusement atteinte de l'influenza. Le docteur Thiriar, qui la soigne, espère vaincre le mal *sans en dissimuler* la gravité. La reine assistait au bal de la cour du 8 février et elle était alors très bien portante : la maladie s'est déclarée subitement il y a quelques jours.

Londres, 2 mars. — Une dépêche de Bruxelles au *Daily Mail* annonce que la reine de Belgique est très malade et que son état donne lieu aux plus graves inquiétudes.

LA MALADIE DE LÉON XIII

Les craintes du docteur

Paris, 2 mars. — Une dépêche de Rome au *Daily Telegraph* annonce que, malgré les bulletins rassurants sur la santé du Pape, les plus grandes inquiétudes existent dans son entourage. On craint surtout l'empoisonnement du sang et la pneumonie.

L'état du malade est compliqué par la fièvre. Le docteur a déclaré qu'il reconnaissait maintenant que l'opération faite, entraîne de grands risques, étant donnée la faible vitalité du malade.

Rome, 2 mars, 6 heures matin. — Voici quelques détails rétrospectifs sur la la journée d'hier :

« Le kyste dont était atteint Léon XIII était de nature hématique, et il ne le faisait pas souffrir : c'est pour cela qu'il n'a jamais pensé à se faire opérer.

» D'ailleurs, le docteur Mazzoni, dans une visite datant de deux ou trois années, l'en avait déconseillé.

Le kyste, d'après une indication fournie par le docteur Mazzoni, s'était formé sur l'os de la hanche, de sorte que le Souverain Pontife ne pouvait dormir que sur le côté droit.

Toujours, d'après le chirurgien, Léon XIII a supporté la douleur avec un courage héroïque et n'a pas bougé.

Avant de se livrer au chirurgien, le Saint-Père s'est agenouillé et a fait une courte prière.

On dit que, dans la seule journée d'hier, vingt-huit mille télégrammes ont été reçus au Vatican, réclamant des nouvelles et transmettant des vœux pieux et ardents pour la guérison du Souverain Pontife.

L'un de ces télégrammes émane de la reine Victoria.

Une grande animation a régné jusqu'à une heure tardive autour du Vatican.

Une réelle émotion se voit partout à Rome, y compris le Quirinal.

On sait la place qu'occupe, dans les esprits, le chef de l'Eglise.

Rome, 2 mars.— Le Pape a passé une bonne nuit. Son état est relativement satisfaisant.

L'INCIDENT BÉRENGER-DE BEAUREPAIRE

Paris, 2 mars. — Les témoins de M. Quesnay de Beaurepaire lui ont écrit, hier soir, la lettre suivante :

« Mon cher ami,

» Vous nous avez chargés de demander à M. Bérenger, réparation des paroles offensantes qu'il a dirigées contre vous, à la tribune du Sénat, dans la séance du 27 février.

» M. Bérenger nous a mis en rapport avec deux de ses amis, MM. Cuvinot et Siegfried, sénateurs.

» Après plusieurs démarches et de longs pourparlers, malgré notre insistance, nous n'avons pu obtenir ni une rétractation ni une réparation par les armes.

» Dans ces conditions, nous considérons notre mission comme terminée et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments toujours bien affectueusement dévoués.

» Marquis de Falandre » Capitaine Nivelle. »

D'autre part, M. Quesnay de Beaurepaire fait suivre cette lettre dans l'*Echo de Paris*, des lignes que voici :

« M. Bérenger m'a attaqué au Sénat pour flatter les passions d'une bande. Il a ramassé ses calomnies dans le ruisseau et les a lancées sans y croire.

» Son audace a été d'autant plus grande que je n'étais pas là pour lui répondre et que son privilège parlementaire le préservait de toute condamnation.

» Cet insulteur de l'armée a été insulté le défenseur de l'armée : c'était dans l'ordre.

» J'ai réclamé de lui des excuses ou une réparation par les armes. Aucun faux-fuyant ne lui était permis, pas même le prétexte de l'âge, car j'ai des cheveux gris comme lui.

» Après de longues heures d'ergotage, M. Bérenger s'est caché.

» Il n'a eu ni la loyauté de confesser sa faute, ni le courage d'en accepter les conséquences.

» Je ne suis pas homme à me venger par des injures. L'insulteur a pris la fuite, n'en parlons plus. Le public toujours juste, se chargera de dire ce que vaut M. Bérenger.

» Quesnay de Beaurepaire. »

LE DÉSARMEMENT

La future conférence. — Désignation des représentants du tsar

St-Pétersbourg, 2 mars. — L'empereur a désigné M. de Staal, ambassadeur de Russie à Londres, comme plénipotentiaire à la future conférence de La Haye. Il sera accompagné par le professeur Martens et par des délégués spéciaux choisis par les différents ministères russes.

On regarde cette nomination comme une distinction particulière que le tsar a voulu accorder au doyen des ambassadeurs russes à l'étranger.

M. de Staal retournera à son poste à Londres après la conférence.

L'information publiée par un journal italien d'après laquelle l'Angleterre aurait avisé la Russie de son intention de se retirer de la conférence dans le cas où l'Italie n'y prendrait pas part est entièrement controuvée.

On a laissé au gouvernement hollandais le soin de régler les diverses invitations. Jusqu'ici, tous les gouvernements et tous les Etats de l'Europe, les petits comme les grands, ont répondu à l'appel du comte Mourawieff et promis d'envoyer des délégués.

Aucun nouveau programme ne sera fixé par la Russie, qui juge que la dernière circulaire est suffisamment explicite.

La conférence se réunira, à ce que l'on croit, au commencement du mois de mai prochain.

LES RESTES DE TURGOT

M. A. de Ricaudy, grâce auquel on a pu retrouver les restes de Turgot, donne ce détail dans le *Gaulois* :

A une heure et demie, le premier cercueil est apparu. Il était en plomb, ainsi que les autres, et portait sur une plaque de cuivre l'inscription suivante, admirablement lisible et confirmant pleinement les conjectures que nous avions faites d'après les documents :

Cy gît
Très haut et très puissant seigneur
ANNE-ROBERT-JACQUES TURGOT
Chevalier
Marquis de Laune
Ministre d'Etat
et ancien contrôleur général des finances
Né le 10 mai 1727 et décédé le 18 mars 1781
Requiescat in pace

La bière était dans un parfait état de conservation et n'avait jamais été déplacée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 2 mars 1899

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Avant la séance

Le groupe socialiste a chargé M. Sembat d'interpeller le gouvernement sur la façon dont celui-ci comprend la défense de la République contre les menées césariennes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 1 h. 10, sous la présidence de M. Deschanel, qui lit une lettre de condoléances de la Chambre belge, à l'occasion de la mort de M. Faure. (Applaudissements).

Répondant à une question de M. de Saint-Quentin, au sujet de la police sanitaire des animaux, M. Viger constate que la loi oblige les propriétaires à faire une déclaration à la mairie chaque fois que les animaux sont *atteints ou soupçonnés d'être atteints par une maladie* infectieuse.

Il reconnaît que la loi est équivoque au sujet des animaux soupçonnés de maladies contagieuses et il se déclare partisan d'une addition précisant le texte de la loi.

L'incident est clos.

Les perquisitions

M. Cunéo d'Ornano demande à interpeller au sujet des perquisitions de ces jours derniers.

M. Dupuy. — Je demande le renvoi après le budget.

M. Cunéo d'Ornano. — Je m'étonne que le gouvernement ait cru pouvoir faire commencer des poursuites contre des personnes coupables uniquement d'une association de plus de vingt personnes.

Il s'agit seulement de la violation de l'article 291 du Code civil. C'est sur ce point unique que je voudrais des explications du gouvernement.

Je demande la discussion immédiate de mon interpellation, qui sera très courte.

M. Bernard. — Je demande, au président du Conseil, si, réellement, il a donné à ses agents des ordres pour perquisitionner comme ils l'ont fait.

M. Deschanel. — Vous n'avez pas de question à poser. (Bruit.)

M. Cunéo d'Ornano insiste. (Tumulte).

M. Deschanel. — M. Bernard, vous n'avez pas la parole. L'*Officiel* ne publiera pas vos paroles.

La Chambre décide de renvoyer à un mois la discussion de l'interpellation Cunéo d'Ornano.

M. Cunéo d'Ornano. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Deschanel. — Vous aurez la parole à la fin de la séance. (Agitation).

L'incident est clos.

QUESTIONS DIVERSES

Le projet complétant la disposition de la loi du 8 juin 1893, relative à certains actes de l'état-civil, et des testaments, et le projet, déjà voté par le Sénat, portant modification de l'article 1007 du Code civil, sont adoptés, après urgence déclarée.

LE BUDGET

La Chambre reprend la discussion du budget des beaux-arts.

M. Julien Goujon demande de réduire le chapitre 19 (Théâtres nationaux) de 71.000 francs, qui seraient reportés au chapitre 19 bis, et destiné à subventionner les théâtres de province.

L'orateur critique l'enseignement insuffisant au Conservatoire de Paris et l'organisation défectueuse des théâtres nationaux, qui ne jouent jamais les œuvres des jeunes ; il propose de faire de la décentralisation artistique. (Applaudissements.)

M. Leygues défend le Conservatoire qui donne les meilleurs résultats, grâce à la compétence et au dévouement des maîtres.

Il défend également les théâtres nationaux, et demande le maintien intégral des crédits du chapitre 19.

D'ailleurs, le ministre ne se déclare pas opposé au principe des subventions aux théâtres de province (très bien), mais la subvention devrait être étudiée par une commission spéciale.

M. Leygues accepte donc, à titre d'indication, une augmentation de mille francs au chapitre 19. (Très bien).

La commission du budget accepte cette augmentation.

M. Pourquery insiste vivement pour voter l'amendement Goujon, et prend à partie les députés de Paris. (Agitation).

M. Deschanel. — Calmez-vous, Messieurs. Et on dit que la musique adoucit les mœurs! (Rires).

M. Paul Faure proteste contre la subvention accordée au théâtre d'Orange.

M. Jourde proteste au nom du théâtre de Bordeaux.

Après des observations de MM. Maurice Faure et Mesureur, l'amendement Goujon est repoussé.

Le chapitre 19 est adopté.

(La séance continue).

LE MEURTRE DE MOUSCRON

Nouveaux détails

L'INSTRUCTION

L'instruction de cette mystérieuse affaire se poursuit *activement*. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, il faut s'attendre d'un moment à l'autre à un coup de théâtre.

Voici quelques détails nouveaux sur l'enquête.

L'interrogatoire des témoins

Jeudi, vers 10 heures du matin, Martha Dewulf, la petite fille qui, la nuit du crime, a dormi au café des

François VERBEKE
le meurtrier

Amis Réunis, dans la chambre de la cabaretière, a été interrogée, à l'Hôtel-de-Ville, par M. Strypstein, commissaire de police.

Martha Dewulf a déclaré que dans la soirée de lundi, déclare qu'avant la discussion entre Van Eeckhout et Verbeke, Mme De Waele, la cabaretière avait eu une conversation avec le meurtrier, près du poêle.

Le lendemain, à son réveil, l'enfant remarqua devant le comptoir, dans la salle d'estaminet une flaque de sang, et questionna Mme De Waele à ce propos. Cette dernière lui aurait répondu : « C'est du sang de François Verbeke. »

La saisie des vêtements de la victime

Les vêtements de Van Eeckhout ont été saisis par ordre du Parquet et transportés au greffe du Tribunal de Courtrai.

Les funérailles de la victime

Jeudi matin ont eu lieu les funérailles de la victime du meurtre de Mouscron.

Le funèbre cortège a quitté la maison mortuaire, route du Risquons-Tout, vers sept heures et demie pour se rendre à l'église Saint-Barthélemi.

Dans l'assistance assez nombreuse se trouvaient les membres de la famille, ainsi qu'une délégation d'un groupe socialiste dont Van Eeckhout faisait partie. La délégation n'est pas entrée dans l'église et a quitté le convoi à la porte.

Après la messe, l'absoute fut donnée par M. l'abbé Craeymest, vicaire, puis le cortège se reforme et se dirige vers le cimetière, où le corps a été inhumé.

Aucun incident à signaler.

LE CRIME DE LILLE

Un nouveau rapport de M. le docteur Castiaux

M. le docteur Castiaux vient de déposer un nouveau rapport — son cinquième, croyons-nous — qui est relatif à l'examen qu'il a fait des vêtements corporels des Frères.

Cet examen n'a apporté aucune preuve concluante d'où pourraient résulter des présomptions de *culpabilité* et paraît être absolument sans portée au point de vue de l'instruction criminelle en cours.

Le dernier rapport qui n'est pas encore déposé se réfère à l'analyse de différentes taches constatées dans le galetas que l'accusation persiste à considérer comme le théâtre du crime ou du moins comme l'endroit où le cadavre *aurait été déposé pendant un certain temps.*

L'Instruction

M. Delalé, juge d'instruction, continue à mener de front l'enquête sur le crime de la rue de la Monnaie et les autres affaires dont il était précédemment chargé.

Les témoins les plus divers se succèdent dans son cabinet.

Jeudi matin nous avons reconnu Fruschart, le concierge de l'hôtel de la Monnaie, qui en sortait après avoir subi un long interrogatoire. Cet interrogatoire n'est pas terminé. Fruschart a été prié de revenir dans l'après-midi. C'est sans doute le seul témoin de l'affaire que M. Delalé entendra aujourd'hui.

Il lui reste à interroger les jeunes gens des deux divisions du patronage. Ces dispositions prendront quelques jours pendant lesquels il ne pourra se produire rien de saillant.

Différents journaux ont relaté que les bottines de l'enfant avaient été trouvées sans aucune tâche de boue, d'où ils tiraient cette conclusion qu'on avait dû, après la mort, nettoyer ses bottines, qui auraient nécessairement dû porter des traces de boue, la journée du dimanche ayant été exécrable au point de vue du temps.

Le *Progrès* répond à cet argument que cette constatation constitue une preuve que le crime a eu lieu dans l'intérieur de la maison. D'après lui « la pluie aurait cessé vers une heure de l'après-midi. A partir de ce moment un vent violent aurait soufflé séchant le pavé et ce ne serait que vers sept heures du soir que la pluie aurait recommencée à tomber. »

Si les constatations de notre confrère sont exactes, l'état des chaussures ne prouve rien ni pour ni contre. Si l'enfant ne s'est pas sali en venant rue de la Monnaie, il n'a pu également se salir en en sortant vers six heures, puisque la pluie n'a recommencé qu'à sept heures.

On comprendra que nous n'avons pas noté heure par heure et minute par minute les variations atmosphériques ; que la pluie ait cessé à certains moments, c'est possible mais elle a été assez persistante pour que les rues et notamment la rue de la Monnaie et des Prêtres ainsi que les couloirs de N.-D. de la Treille ne fussent pas séchés.

D'où il résulterait l'impossibilité matérielle pour un enfant qui a couru de n'avoir point quelques petites taches de boue sur ses bottines.

En résumé, si le *Progrès* ne s'est pas trompé, aucune conclusion à tirer, puisque l'enfant n'avait pas plus de raison de salir ses bottines à six heures qu'à cinq heures un quart.

Si au contraire la version que nous avons relatée est la bonne, il en résulte un indice que l'instruction a le devoir de retenir.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 2 mars

Présidence de M. le conseiller Joppé. — Ministère public : M. Wagon, substitut du procureur général

Manœuvres abortives

Les accusées sont Mathilde-Julie Moreau, femme Lalande, âgée de 38 ans, sage-femme à Maubeuge ; Irma-Marie Gibon, femme Jouveniaux, âgée de 34 ans, ménagère à Louvroil ; Marie Bertrand, âgée de 19 ans, journalière, et Elisa-Léocadie Baton, âgée de 34 ans, ménagère, toutes deux demeurant à Maubeuge.

Dernières nouvelles régionales

Une terrible explosion à Hautmont. — *Deux morts. — Plusieurs blessés.* — Une explosion s'est produite mercredi matin, dans l'usine de la Providence. C'est une machine soufflante qui, par suite d'une fausse manœuvre, a éclaté avec un bruit terrible, couvrant le sol de débris et projetant de tous côtés des morceaux. L'explosion fut telle qu'on l'entendit dans un rayon de 15 à 20 kilomètres.

Deux ouvriers furent retrouvés tués, les sieurs :

Jean-Baptiste Maertens, 48 ans, père de quatre enfants, écrasé sur un wagon qu'il déchargeait ; François Guislain, 46 ans, célibataire, écrasé sous les débris de la machine brisée.

Un autre ouvrier, M. Frédéric Bokaure, 43 ans, journalier, père de cinq enfants, qui a été profondément blessé à la tête et à la jambe gauche. Quelques autres ouvriers ont des contusions sans grande gravité.

Le procureur de la République à Avesnes, M. Dissart, s'est rendu à Hautmont où il est arrivé à 11 heures 58 ; il a procédé à une rapide enquête et a visité l'infirmerie municipale.

Les dégâts matériels sont relativement peu importants et ne s'élèvent pas à plus de 3,000 francs.

Bourse de Paris du 2 mars

(Par dépêche de notre Correspondant Spécial)

Cours précéd.	Tendance : soutenue	Ouverture	2 h. 25	Clôture
103 21	3 0/0	103 22	103 25	103 15
.. ..	3 0/0 Amortissable	.. ..	101 50	.. ..
103 85	3 1/2 0/0	103 75	103 75	103 65
39 20	Banque de France	.. ..	.. ..	39 30
985 ..	Banque de Paris	988 ..	988 ..	986 ..
.. ..	Comptoir National	.. ..	.. ..	594 ..
752 ..	Crédit Foncier	.. ..	775 ..	750 ..
894 ..	Crédit Lyonnais	892 ..	890 ..	890 ..
580 ..	Société Générale	536 ..	.. ..	534 .
1945 ..	Lyon	.. ..	.. ..	1946 ..
2123 ..	Midi	.. ..	.. ..	2130 ..
.. ..	Nord	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Orléans	.. ..	.. ..	1855 ..
1310 ..	Gaz	.. ..	1320 ..	1312 ..
669 ..	Métaux	.. ..	.. ..	673 ..
3570 ..	Suez	3576 ..	3592 ..	3592 ..
530 ..	Dynamite	.. ..	535 ..	534 ..
95 62	Italien	95 90	95 45	95 82
.. ..	Russe Consolidé 4 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
94 10	— 0/0 or 1891	94 80	94 45	94 25
.. ..	— 4 0/0 1894	.. ..	.. ..	.. ..
94 20	— 3 1/2 0/0 1894	.. ..	94 50	94 35
.. ..	Banque Impériale	.. ..	.. ..	467 ..
510 ..	Andaloux	.. ..	.. ..	510 ..
775 ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	775 ..
170 ..	Lombards	.. ..	.. ..	170 ..
725 ..	Méridionaux	.. ..	724 ..	724 ..
144 ..	Nord-Espagne	144 ..	145 .	143 ..
221 ..	Saragosse	222 ..	231 ..	221 ..
55 ..	4 0/0 Extérieure Espagne	55 35	55 30	55 30
26 85	3 0/0 Portugais	27 ..	27 10	27 .
.. ..	4 0/0 Hongrois or	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 Turc ..... série B.	.. ..	.. ..	.. ..
28 ..	— ..... série C.	28 ..	28 05	28 05
22 97	— ..... série D.	23 85	23 85	23 75
419 50	Chemins Ottomans	419 75	419 50	428 75
576 50	Banque Ottomane	577 ..	578 ..	577 ..
301 ..	Tabacs Ottomans	.. ..	304 ..	304 ..
.. ..	Egypte	.. ..	.. ..	.. ..
518 ..	Alpines	.. ..	.. ..	.. ..
93 75	BS Af. Chartered	95 ..	94 50	95 .
45 25	Buffelsdoorn Estate	45 50	45 25	45 ..
107 ..	Cappe Copper	106 50	107 ..	110 50
64 ..	Champ d'Or	.. ..	63 ..	64 ..
204 50	Consolitated Goldfields	209 50	206 50	205 ..
709 ..	De Beers	714 ..	711 ..	705 ..
.. ..	Ferreira Gold	.. ..	.. .	595 ..
491 ..	Geldenhuis Estate	.. ..	499 ..	493 50
61 ..	Huanchaca	.. ..	61 50	62 ..
.. ..	Langlaagte Estate	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Mines d'Or (Comp. Franç.)	.. ..	.. ..	.. ..
71 75	Mozambique (Comp. de)	74 50	73 ..	73 20
45 25	Mossamèdes (Comp. de)	.. ..	.. ..	26 ..
89 50	Randfontein Estate	.. ..	92 ..	91 75
1003 ..	Rio-Tinto	1012 ..	1010 ..	1005 ..
266 50	Robinson Gold	.. ..	.. ..	209 50
161 ..	Simmer et Jack	162 50	162 50	163 ..
43 ..	Sheba	.. ..	.. ..	43 ..
224 ..	Tharsis	225 50	225 ..	224 50
56 25	Transvaal Consol	57 50	57 50	55 ..
93 ..	French South Afric	.. ..	.. ..	.. ..
201 ..	East Rand	204 ..	203 50	205 ..
130 ..	Robinson Bank	131 ..	131 ..	130 ..
.. ..	Brésil 4 0/0	62 50	62 65	62 30
.. ..	Brésil 5 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
10 80	Chinois 4 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
. .	Tonkin 2 1/2 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
111 1/2	Consolidé Anglais	.. ..	110 3/6	.. ..
25 17	Chèque	25 24	25 21	25 21
459 .	Argentine (République) 5 0/0	.. .	459 ..	459 ..

COURS AU COMPTANT. — Paris, 2 mars

VILLE DE PARIS	Cours préc.	Clot.	CREDIT FONCIER	Cours préc.	Clôt.
OBLIGATIONS 1855-60 3 0/0	—.—	—.—	Bons 1887	55.50	55.00
1865 4 0/0	548.00	559.50	Bons 1888	51.75	52.50
1869 3 0/0	425.00	425.00	Commun. 1879	498.00	496.50
1871 3 0/0	409.50	409.00	— 1880	505.00	504.25
1875 4 0/0	000.00	506.00	— 1891	491.00	490.00
1876 4 0/0	565.00	567.50	— 1892	495.00	495.00
1886 3 0/0	—.—	—.—	Foncières 1877	000.00	000.00
1886 3 1/4	—.—	—.—	— 1879	505.00	504.25
1892 2 1/2	392.50	394.00	— 1883	460.00	457.00
1892 2 1/4	403.50	403.25	— 1885	491.00	491.00
			— 5+1885	401.00	401.25
			— 1895	491.00	490.00

Bourse Commerciale de Paris
du 2 mars 1899

	Ouv	Clot		Ouv	Clot
Avoines			**Lin**		
Courant	17.30	17.45	Courant	45.00	45.25
Prochain	17.40	17.30	Prochain	45.25	45.25
Mars-Avril	17.40	17.25	4 premiers	45.25	45.25
4 premiers	17.40	17.15	4 mars	44.00	44.25
4 mars	00.00	00.00	**Colza**		
Seigles			Courant	49.25	49.50
Courant	14.25	14.15	Prochain	49.50	49.75
Prochain	14.50	14.40	4 premiers	50.75	50.50
Mars-Avril	14.40	14.40	4 mai	52.00	52.25
4 premiers	14.15	14.25	**Alcools**		
4 mars	00.00	00.00	Courant	44.75	45.00
Blés			Prochain	44.75	44.75
Courant	20.90	20.95	4 premiers	44.00	44.25
Prochain	21.15	21.15	4 mai	40.50	40.50
Mars-Avril	21.30	21.25	**Sucres**		
4 premiers	21.15	21.15	Courant	29.87	29.87
4 mars	00.00	00.00	Prochain	30.12	30.12
Farines			4 premiers	30.75	30.75
Courant	43.80	43.60	4 mars	29.25	29.25
Prochain	43.95	43.95	4 mai	.....	30.50
Mars-Avril	44.10	44.15	Roux	.....	10450
4 premiers	44.45	44.45	Raffinés	.....	....
4 mars	00.00	00.00	Circulation	00.000 sacs	
Corbeil	.....	49.			

BOURSE DE LILLE DU 2 MARS 1899

Denain et Anzin, 950. — Anzin, 5449. — Bruay, 1958. — Clarence, 1210. — Courrières, 2180. — Crespin, 52450. — Douvres, 212. — Id., 5020. — Ferques, 695. — Flines-lez-Raches, 1590. — Lens, 565. — Lièvin, 1470. — Ligny-lez-Aire, 2290. — Meurchin, 1375. — Ostricourt, 1030.

DERNIÈRE HEURE COMMERCIALE

LAINES

(Télégramme de Georges Degoy)

Le Havre, 2 mars. — Le marché reste ferme et actif. On a vendu 1100 balles.

On cote mars 151, les autres mois en hausse de 0,50 centimes.

LES MUSIQUES MILITAIRES

Ah ! que j'en ai suivi, de ces petites vieilles !
Une, entre autres, à l'heure où le soleil tombant
Ensanglante le ciel des blessures vermeilles,
Pensive, s'asseyant à l'écart sur un banc,

Pour entendre un de ces concerts, riches de cuivre,
Dont les soldats parfois inondent nos jardins,
Et qui, dans ces soirs d'or où l'on se sent revivre,
Versent quelque héroïsme au cœur des citadins.

Ces vers de Baudelaire chantent dans ma tête, pour une information sur ces braves chefs de musique, à la situation desquels on s'intéresse enfin comme il convient.

⁂

Dans un régiment, le chef de musique, toujours d'origine modeste, est un peu la chose du colonel. C'est la tradition : que le colonel soit féru de musique, et ce chef sera considéré. S'il en est autrement, il devra se borner à apprendre à ses hommes les marches et les morceaux ordinaires, sans même qu'on lui en sache gré. Il est vrai que c'est assez rare.

Jusqu'à ce jour le chef de musique avait son bâton de maréchal dès l'instant où il prenait le bâton de commandement. Encore qu'on ne l'assimilât point aux « officiers combattants », il était pour tous un sous-lieutenant de fortune qui n'irait pas plus loin. Il avait de vingt-huit à trente ans quand un concours — passé s. v. p. au Conservatoire — le fit chef de musique avec un galon au képi ; au jour de la retraite, le même galon, sinon le même képi, disait qu'il n'avait pu franchir le moindre échelon.

Aujourd'hui, au contraire, nos chefs de musique vont avoir la satisfaction de monter en grade — et en solde — ce qui n'est pas à dédaigner. Quatre classes sont instituées qui peuvent correspondre en quelque manière aux grades de sous-lieutenant, lieutenant, capitaine et commandant. Encore une fois, c'est là une assimilation arbitraire et que nous ne faisons ici que pour mieux éclairer notre lanterne. A chacune de ces classes correspondront des insignes : broderie simple au képi et à la tunique, broderie double avec paillettes d'argent ou d'or.

Outre qu'il résultera du nouvel état de choses une sensible augmentation de solde, — et il faut s'en féliciter pour ces braves gens, pères de familles pour la plupart, — cette décision aura un effet moral excellent : elle relèvera les chefs de musique militaire à leurs propres yeux et aux yeux des troupes. A tous les points de vue, le législateur a droit à des compliments. Ne les lui marchandons pas.

⁂

Les musiques militaires pourraient prétendre à un livre d'or. Elles remontent en France au début de l'année 1764, officiellement du moins, car bien avant les chefs de régiments pouvaient déjà s'offrir ce luxe. Vous vous rappelez Brantôme, parlant d'un siège de 1550 et disant que Bonnivet « fist venir derrière les remparts sa bande de violons, qui montait toujours à une demi-douzaine, car il n'en estoit jamais depourveu, et les fist toujours donner et jouer tant que l'alarme dura ».

Le grand Condé usa aussi des violons. C'est, d'ailleurs, l'avis général que les musiques militaires soulagent le soldat et, pour ainsi parler, lui donnent du cœur au ventre, surtout dans les assauts et les charges.

Fait à peu près oublié, c'est aux musiciens de la garde nationale parisienne qu'on doit la fondation du Conservatoire. Protégés par Hébert, ils fondèrent une école gratuite de musique destinée à fournir l'armée de musiciens, d'où le Conservatoire lui-même. Et encore maintenant c'est notre grand établissement qui délivre le brevet de chef de musique aux lauréats de ces concours *ad hoc*.

Le Français est très féru de ses musiques militaires, qu'il va entendre et applaudir. Mais il a un faible pour la garde républicaine fondée il y a tout juste un demi-siècle, après les journées de février 1848. C'est Paulus qui lui donna l'énergique impulsion qui plaça la garde au premier rang sans conteste. A Paulus, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme du café-concert, succéda M. Sellenick dont le nom est si populaire dans le monde « lyrique », et qui fut à son tour remplacé par M. Wettge. Le chef actuel, M. Parès, vint en droite ligne de Toulon, où il dirigeait la musique de la flotte, quand un brillant concours lui attribua la succession de M. Wettge à la tête de la musique de la garde républicaine.

... Ayons pour nos braves musiciens militaires toutes les tendresses : ils y ont droit. Par eux nos pauvres pioupious supportent presque allègrement les marches forcées des grandes manœuvres, préparatrices des lendemains glorieux que nous réserve sans doute la destinée. Par eux, combien des nôtres sont morts du moins dans un dernier souffle d'héroïsme sur tous les champs de bataille du monde ! Quand vous désespérerez, allez les écouter comme la petite vieille du poète, et vous vous sentirez transfiguré, tout comme elle qui : « Humait avidement ce chant vif et guerrier » et de qui il put écrire :

Son œil parfois s'ouvrait comme l'œil d'un vieil aigle ;
Son front de marbre avait l'air fait pour le laurier !